

- le choix de la négociation comme voie de règlement de la crise
- les pressions exercées sur les belligérants pour réduire les actes répréhensibles
 - condamnation face aux violations des droits humains
 - menace de sanctions internationale ou individuelles.

2 – Les actions militaires

- le déploiement d'une force d'interposition (MUNICI)
- la création d'une zone tampon pour stabiliser les fronts
- la surveillance du cessez-le-feu
- l'embargo sur les armes
- contrôle de la circulation des armes légères.

3 – Les actions socio-économiques et humanitaires

- Au plan socio-économique
 - la lutte contre la production et l'exploitation illicite du diamant
 - la lutte contre les sources de financement des armes
 - création d'un couloir économique pour approvisionner l'hinterland et les pays liés aux ports ivoiriens.
- les actions culturelles
 - mission d'information et d'éducation à la culture de la paix par l'ONUCI (Radio-ONUCI)
- les actions humanitaires
 - aides des victimes de la guerre (HCR, UNICEF, ONG)
fournitures de médicaments
retour volontaire dans leur localité
fourniture de manuel scolaire
réhabilitation d'infrastructures socio économique de base : écoles, hôpitaux.

Le candidat conclura cette première partie par un bilan positif qui fait montre des efforts déployés par l'ONU afin de rapprocher les parties en conflit, de faire cesser les hostilités, de s'asseoir autour de la table de négociation et de soulager les victimes de la guerre.

Il annoncera la deuxième partie qui présentera les insuffisances de l'organisation mondiale.

DEUXIEME PARTIE : LES LIMITES DES ACTIONS DE L'ONU DANS LA RESOLUTION DE LA CRISE.

m Le candidat devra relever et expliquer les insuffisances politiques militaires et socio-économique avérées.

1 – Au plan politique

- la faiblesse de la charte face aux crises internes aux Etats membres
- l'initiative des résolutions du Conseil de Sécurité confiées à la seule France
- la non-application des résolutions (1721)
- inefficacité et l'incohérence de certaines résolutions (1633 ; 1721)

2 – Au niveau militaire

- l'incapacité des troupes onusiennes à sécuriser les zones de confiance, faire respecter le cessez-le-feu (opération dignité)
- les actes répréhensibles commis par les soldats
 - casse BCEAO
 - Assassinat
 - Abus sexuels

3 – Au plan socio économique

- l'insuffisance de l'appui financier la mise en œuvre des différents accords
- la suspension de l'aide du FMI /Banque Mondiale en faveur du Gouvernement de Réconciliation Nationale
- le non respect des engagements financiers pris lors de la signature des accords.

Le candidat conclura cette partie par un bilan négatif qui a fortement entaché la crédibilité de l'ONU au sein des populations ivoiriennes.

CONCLUSION

Le candidat fera un bilan mitigé de la contribution de l'ONU dans la gestion de la crise en Côte d'Ivoire ; ce qui justifie les accords de Ouagadougou.

Enfin, il fera une ouverture sur la nécessité de réformer l'ONU.